

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 5 AVRIL 2023**

**N° 2023 0034**

L'An Deux mille vingt-trois, le cinq avril à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 29 mars 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Gérard RUFFIER LANCHE

**Absents excusés**, Olivier CHENU

Nombre en Membres : 15  
En exercice : 12  
Suffrages exprimés : 11  
Votes pour : 11  
Votes contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

\*\*\*\*\*

**Objet : Budget prévisionnel 2023 du budget annexe eau et assainissement**

La commission des finances du 23 mars a arbitré les propositions budgétaires du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Il convient désormais d'approuver le budget prévisionnel 2023 de l'eau et de l'assainissement, chapitre par chapitre, en équilibre pour sa section de fonctionnement et pour sa section d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	429 793.66€	429 793.66€
Investissement	604 482.66€	604 482.66€
Total	1 034 276.32€	1 034 276.32€

- Vu les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023 ;

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget annexe de l'eau et de l'assainissement tel que présenté ci-dessus.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**

